

 <p>A Brenntag Group Company</p>	PROTOCOLE DE SECURITE DE L'USINE MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN	VERSION 6 DATE : 30/10/2023 1/8
---	---	---

	Entreprise d'accueil	Transporteur
Raison sociale :	MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES (MIS)	
Adresse :	1 chemin de la mi-Voie BP 124 76303 Sotteville lès Rouen	
Téléphone :	02 35 66 16 52	
Nature de la marchandise :	-	<input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Emballé
Nom du signataire :	DUCHAMP EMMELINE	
Fonction du signataire :	RESPONSABLE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	
Signature et cachet :	<p style="text-align: center;">MIS</p> <p>Le 08/11/23</p> 	<p>Date :</p> <p style="text-align: center;">Transporteur</p>

Le visa du transporteur assure que celui-ci a fait connaître à ses chauffeurs et sous-traitants le contenu du document.

Généralités

Ce protocole de sécurité concerne les opérations de chargement ou de déchargement, en application des articles R4515-1 et suivants du code du travail.

On entend par opération de chargement et de déchargement celle qui consiste à mettre en place ou à enlever sur ou dans un engin de transport routier des produits, fonds et valeurs, matériels ou engins, déchets, objets et matériaux de quelle que nature que ce soit.

Ce protocole est communiqué pour validation aux transporteurs habituels de Multisol International Services (MIS).

Les transporteurs occasionnels prendront connaissance des consignes de sécurité et d'accessibilité à l'accueil du site.

PROTOCOLE DE SECURITE DE L'USINE MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

VERSION 6

DATE : 30/10/2023

2/8

Jours et horaires de réception

Le site est ouvert du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

	Du lundi au jeudi	Le vendredi
Produits emballés	8h - 16h30	8h - 15h00
Produits en vrac	8h - 16h00	8h - 15h00

Modalités d'accès aux postes de chargements/déchargement

Le stationnement du véhicule avant accès du chauffeur à l'accueil ne doit pas se faire dans le SAS d'entrée devant la barrière levante (voir photo ci-dessous) mais sur les emplacements de la voirie en dehors du site.

Le chauffeur ne sera pas pris en charge s'il se stationne sur le site devant la barrière levante.



Les langues parlées à l'accueil sont le français et l'anglais.

Le chauffeur doit se présenter à l'accueil en portant les équipements de protection individuels (EPI) requis sur le site :

Lunettes de sécurité



Casque

(Casquette coquée interdite)

Chaussures de sécurité



Vêtements longs
couvrants

Veste/gilet haute visibilité



	PROTOCOLE DE SECURITE DE L'USINE MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN	VERSION 6 DATE : 30/10/2023 3/8
--	---	---

Les chauffeurs doivent présenter un ordre indiquant la référence de l'opération de chargement/déchargement, la nature de la marchandise à charger ou à décharger et sa quantité. La lettre de voiture (ou CMR) complétée est également nécessaire. Un certificat de lavage de moins de 5 jours est exigé pour les chargements en vrac. Dans le cas contraire un accord du client final est nécessaire.

Le service Logistique, après contrôle de ces documents, fourni systématiquement aux chauffeurs un badge personnalisé et les consignes générales de sécurité et d'accessibilité. Le chauffeur s'enregistre sur le registre des entrées MIS, en indiquant son nom, la date et l'heure d'arrivée et le numéro du badge fourni. La signature du registre engage le chauffeur au respect des consignes de sécurité décrites dans ce protocole et remises par le service Logistique.

Sous ces conditions, les véhicules et le personnel dont la présence est nécessaire à l'exécution des opérations sont autorisés à pénétrer sur le site. L'accès se fait via l'entrée poids lourds du site (photo page 2).

Les consignes générales de sécurité et d'accessibilité intègre un plan du site. Les chauffeurs respecteront l'itinéraire de circulation communiqué par le service Logistique puis par les opérateurs du site.

La lettre de voiture (CMR) sera restituée au chauffeur contre remise de l'ensemble des documents transmis par les opérateurs MIS en fin de chargement/déchargement.

La sortie se fait soit par la sortie poids lourds du site soit par la sortie véhicule légers (sur décision du service logistique). **Dans le cas d'une sortie par la sortie véhicules légers il est interdit de tourner à droite.**

Cas de Transport de Marchandises Dangereuses :

Le chauffeur doit posséder et présenter son permis de conduire et son certificat de formation à l'ADR en cours de validité (conforme aux classes et n° ONU chargés). Chaque membre d'équipage doit également présenter un document d'identification avec photographie.

Les consignes écrites de sécurité selon l'ADR doivent être présentées en A4, en couleur et dans la langue du conducteur.

La conformité du véhicule à l'ADR sera également contrôlée par le service Logistique.

Caractéristiques du véhicule

Marchandise en emballé :

Les tracteurs et remorques doivent être conformes à la réglementation de transport (barres latérales de sécurité, sangles, cales pour assurer l'arrimage de la marchandise des camions bâchés).

Marchandise en vrac :

Les citernes et containers vrac doivent être équipés d'un garde-corps rétractable sur le dôme, ainsi que d'une échelle d'accès, en bon état de fonctionnement.

PROTOCOLE DE SECURITE DE L'USINE MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

VERSION 6

DATE : 30/10/2023

4/8

Dans tous les cas :

En cas de transport de marchandises dangereuses, l'équipement de sécurité du camion doit être complet et le véhicule conforme à l'ADR.

Il est fortement recommandé aux transporteurs d'équiper leurs flottes de véhicules de signal sonore de recul et/ou de caméras de recul pour limiter les risques de collisions avec les piétons, chariots ou autres engins roulants.

Consignes de sécurité

Le non-respect des règles ci-dessous pourra entraîner l'exclusion des contrevenants du site.

- Un comportement civilisé des intervenants est requis : politesse et respect des règles de bienséance et de bonne conduite.
- Le port des EPI est obligatoire sur l'ensemble du site.



- Le port des gants adaptés aux produits chargés ou déchargés est obligatoire sur le poste.



- Il est interdit de fumer et de vapoter sur le site sauf dans les zones spécifiques identifiées par affichage.



SAUF



- Il est interdit d'exécuter toute opération susceptible de provoquer des étincelles, un feu ou une élévation anormale de la température sans permis de feu.



- Il est interdit d'introduire sur le site des boissons alcoolisées ou des substances illicites.
- L'accès de l'établissement est interdit à toute personne en état d'ébriété et peut être interdit à toute personne risquant de nuire à la sécurité et/ou au bon déroulement des activités.
- Les accompagnants non-salariés du transporteur, les enfants et les animaux ne sont pas autorisés à entrer sur le site.

**PROTOCOLE DE SECURITE DE
L'USINE MULTISOL
INTERNATIONAL SERVICES DE
SOTTEVILLE-LES-ROUEN**

VERSION 6

DATE : 30/10/2023

5/8

- Il est interdit de se stationner même temporairement devant les équipements de lutte contre l'incendie (notamment les bouches incendie – voir photo ci-dessous), devant les accès des bâtiments et en tout lieu où l'interdiction de stationner est matérialisée.



- Il est interdit de boire et manger sur le site hors des zones autorisées.

- La vitesse sur le site est limitée à 20 km/heure.



- La hauteur maximale pour une circulation sur le site est de 5 m.



- L'accès au pont bascule est réalisé à faible vitesse (<10 km/h) et est possible uniquement pour les véhicules d'une hauteur maximale de 4m.



- Le placement du véhicule au pont bascule est réalisé systématiquement en présence du personnel MIS.

- Les sens de circulation sont affichés sur le site et indiqué sur le plan présent sur les consignes générales de sécurité et d'accessibilité



- Il est interdit de circuler en véhicule ou à pied à l'intérieur du site sans autorisation.

- La priorité sur le site est donnée à la circulation des piétons et des engins de manutention, très nombreux sur le site.

PRIORITAIRES :



	PROTOCOLE DE SECURITE DE L'USINE MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN	VERSION 6 DATE : 30/10/2023 6/8
--	---	---

- Le placement du véhicule aux postes de chargement/déchargement n'est pas réalisé par le chauffeur seul mais systématiquement en présence du personnel MIS.



- Il est interdit de manipuler tout matériel du site sans accord de l'opérateur MIS. Les opérations de chargement et déchargement proprement dites sont réalisées par le personnel MIS. Les chauffeurs devront obligatoirement être pris en charge et suivre les instructions du personnel MIS.

Pour les opérations de chargement/déchargement vrac :

- Il est interdit de se connecter seul. Cette opération est réalisée par le personnel MIS.
- Le calage du véhicule est de la responsabilité du chauffeur.
- Avant chaque chargement / déchargement le chauffeur doit prendre connaissance de l'arrêt d'urgence du poste auprès de l'opérateur MIS.
- Toutes les opérations nécessitant de monter sur une citerne ou un container sont réalisées en utilisant l'accès en hauteur fixe sécurisé présent sur le poste. En cas d'impossibilité d'utilisation, l'accès est réalisé après accord de la supervision MIS avec l'échelle et le garde-corps du véhicule.
- Les chauffeurs doivent être impérativement présents dans le camion ou aux abords de celui-ci, pendant toute la durée des opérations de chargement et déchargement.



Pour les opérations de chargement/déchargement emballés :

- Les chauffeurs doivent obligatoirement assister à ces opérations dans la zone délimitée à cet effet.
- Les clés du véhicule sont remises à l'opérateur MIS le temps du chargement/déchargement.
- Le calage du véhicule ou de la remorque / iso container est de la responsabilité du chauffeur.
- Le chauffeur doit arrimer la marchandise selon les règles de sécurité en vigueur.

PROTOCOLE DE SECURITE DE L'USINE MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

VERSION 6

DATE : 30/10/2023

7/8

Consignes en cas d'incident

En cas de dégât matériel occasionné sur le site

Le chauffeur doit informer l'opérateur MIS en charge de l'opération de chargement/déchargement et également en informer le service Logistique lors de son retour à l'accueil.

Accident humain

Protéger soi-même et la victime. Ne pas bouger la victime sauf en cas de danger grave et imminent.

Alerter immédiatement un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) par l'intermédiaire d'un opérateur MIS.

N.B. : les SST du site ont un casque vert



Des douches de sécurité sont présentes sur l'ensemble du site. Leur implantation est indiquée sur le plan fourni par le Service logistique.

Des rinçes œil sont également à disposition sur demande ainsi que des armoires à pharmacie.

En cas d'arrêt cardiaque, utilisez le défibrillateur se trouvant à l'accueil.



Incendie

Si vous constatez un départ de feu stopper l'opération et donner l'alerte par l'intermédiaire d'un opérateur MIS qui actionne un déclencheur manuel.



Des extincteurs sont présents sur tous les postes de chargement/déchargement du site et peuvent être utilisés.



En cas de déclenchement de l'alarme, stopper l'opération, laisser son véhicule sur place, moteur coupé. Rejoindre, suivant les consignes du personnel MIS, le point de rassemblement. Les points de rassemblement du site sont indiqués sur le plan fourni par le service Logistique. Le cheminement vers les points de rassemblement est indiqué sur les plans d'évacuation affiché dans les bâtiments.



Epanchage

Stopper l'opération dans la mesure du possible et donner l'alerte à l'opérateur MIS.

Utiliser le kit d'urgence environnement / antipollution qui contiennent carrés absorbants d'huile, des boudins antipollution, des EPI (combinaison, gants) et un obturateur d'égout permettant de circonscrire l'épanchage.



	PROTOCOLE DE SECURITE DE L'USINE MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN	VERSION 6 DATE : 30/10/2023 8/8
--	---	---

Consignes environnementales

Règles de tri des déchets :

Respecter et se conformer au tri des déchets du site.

Réduction des nuisances sonores :

Le moteur du camion doit être arrêté pendant tout stationnement à l'intérieur du site.

Réduction de risques de pollution sol/eau :

Le véhicule doit emprunter les aires de circulation bitumées ou bétonnées. En aucun cas, il ne doit stationner sur des espaces non étanches (terre, pelouse).

Lors des chargements ou déchargements vrac, le chauffeur doit au préalable s'assurer que son matériel n'occasionnera pas de fuite ou d'épandage au cours des opérations.

Situation particulière

En cas de situation particulière nécessitant une protection complémentaire, les transporteurs habituels et occasionnels seront avisés dans les meilleurs délais des préconisations supplémentaires à respecter pour pénétrer et circuler sur le site MIS et de leur durée d'application si celle-ci est connue.

En cas de question(s), contactez le service HSE.